

Procès verbal de l'Assemblée générale constitutive de l'Association

« Ecole des grands-parents, Neuchâtel »

du jeudi 5 février 2015 à Neuchâtel

1. Accueil et bienvenue

A 18h30, le président de la séance, M. Jean-Michel Erard, ouvre l'Assemblée générale constitutive et souhaite la bienvenue aux 15 personnes présentes.

Il mentionne que 15 personnes se sont excusées, tout en manifestant leur soutien à la création de l'Association.

2. Présentation des buts de l'Association

Avant de présenter les buts de l'Association, le président de la séance présente d'abord l'historique de la création d'une Ecole des grands-parents à Neuchâtel:

- Après 2 années de participation, en tant que membres, à l'Ecole des grands-parents de Suisse romande, lui-même et son épouse se sont rendu compte qu'aucun Neuchâtelois ne se rendait à Lausanne pour participer à l'une ou l'autre séance. Dès lors ils ont rencontré à deux reprises la Présidente, Madame Norah Lambelet Krafft, dans le but de créer une telle association à Neuchâtel. Un accord de coopération a été signé le 4 septembre 2013. Ils ont également participé à deux séances de l'Ecole des grands-parents du Val de Travers pour voir s'il y avait des vellétés d'élargir l'association à l'échelle cantonale. Un tel élargissement n'étant pas dans les intentions de l'EGP du Val-de-Travers, celle-ci ne voyait pas d'inconvénient à ce qu'une autre association se crée dans le canton. Marie-Thérèse et Jean-Michel Erard ont poursuivi leur réflexion. En automne 2013, ils prennent contact avec la presse régionale pour s'assurer de son soutien.
- Une première soirée, qui a attiré 21 personnes, a eu lieu le 30 octobre 2013 à Neuchâtel. Deux intervenantes avaient été invitées : Madame Norah Lambelet Krafft, présidente de l'association de l'Ecole des grands-parents de Suisse romande et Madame Vittoria Cesari, Dr en psychologie de l'Université de Neuchâtel, qui a présenté un exposé sur le thème : « Quel rôle pour les grands-parents dans la société d'aujourd'hui ? ».
- La seconde séance, organisée le 28 novembre 2013, à la ludothèque de La Chaux-de-Fonds fut aussi très appréciée.
- Le 1^{er} Café thématique a eu lieu le 25 mars 2014 avec la participation de Mme Nicole Baur, déléguée cantonale à la politique familiale, qui a brossé un tableau sur la famille dans l'histoire et jusqu'à nos jours et sur l'importance des grands-parents dans la garde des petits-enfants. La réflexion s'est ensuite poursuivie sur la reconnaissance et les limites dans la garde des petits-enfants
- Le 14 janvier 2015 le thème des valeurs à transmettre a été abordé avec M Luc Wenger.
- Enfin, en ce 5 février 2015, jour de la constitution de l'Association « Ecole des grands-parents, Neuchâtel », c'est M. Nahum Frenck, pédiatre et thérapeute de famille, qui présentera « Les pièges de la communication entre les générations ».

Certains buts de l'Association, choisis parmi ceux mentionnés à l'art 2 des statuts, sont présentés et commentés:

- Favoriser l'harmonie des liens entre les générations.
- Transmettre entre grands-parents des savoirs, des connaissances et des expériences.
- Offrir une écoute, des informations, voire des formations.

Concernant ce dernier point, l'Association pense organiser des séminaires, une écoute téléphonique voire un soutien individuel par une psychologue.

3. Adoption des statuts

Le président de l'assemblée passe en revue, chapitre par chapitre, les statuts que les membres potentiels de l'Association ont reçus préalablement pour consultation.

Les modifications suivantes sont demandées :

Au chapitre I : Généralités, art 1, l'ajout suivant est accepté : « Elle est politiquement neutre et confessionnellement indépendante »

Au chapitre III :

- le titre Organisation remplace Organes
- art 10 : Rôles de l'Assemblée générale, l'ajout : « élit le/la président-e » est accepté
- art 13 : la phrase : « Il se constitue lui-même et se répartit les tâches qu'il doit assumer » est remplacée par : « Il se répartit lui-même les tâches qu'il doit assumer »

Moyennant les modifications ci-dessus, les statuts sont adoptés à l'unanimité des personnes présentes.

4. Election des membres du Comité

Le président de l'Assemblée demande si des personnes présentes veulent faire partie du Comité. Aucune ne s'étant proposée, le président présente les candidatures suivantes : Mesdames Danielle Jobin Blanchard et Rosmarie Gasche, Madame et Monsieur Marie-Thérèse et Jean-Michel Erard. Madame Marlyse Reith-Biétry se propose pour rejoindre le Comité.

Ces candidatures sont acceptées par l'Assemblée constitutive. Le nouveau Comité se composera donc de cinq personnes.

Monsieur Jean-Michel Erard se propose pour prendre la présidence de l'Association. L'Assemblée accepte sa candidature.

L'Assemblée est informée que Madame Danielle Jobin Blanchard sera la trésorière de l'Association et que Madame Marie-Thérèse Erard en sera la secrétaire.

5. Election des vérificateurs de comptes

Messieurs Denis Berger et Jean-François Chenaux sont élus vérificateurs de comptes.

Monsieur Daniel Guillet sera suppléant.

6. Fixation du montant des cotisations

L'Assemblée accepte les montants de cotisation suivants :

Frs 30.- pour les membres individuels,

Frs 50.- pour les couples.

7. Discussion sur le programme d'activités de l'Association

Dans les mois qui suivent, 3 soirées ayant pour thème « Générations et écrans » sont déjà programmées :

- mardi 10 mars : Petits-enfants hyper connectés...pour que les grands-parents ne soient pas largués »
- lundi 27 avril : « les dangers de l'internet pour les enfants et les adolescents »
- lundi 1 juin : « l'enfant et les écrans : l'éducation numérique ».

Deux suggestions de thèmes qui pourraient être abordés sont faites par des personnes de l'Assemblée :

- Comment créer ou raconter des contes à ses petits-enfants ?
- Comment parler de la mort à un enfant ?

8. Présentation des comptes et adoption du budget de l'Association

Un relevé de recettes et de dépenses comptabilisé du 30 octobre 2013 au 5 février 2015 est présenté par le président de l'assemblée. Un solde de 136.20 sera porté aux comptes 2015. Le budget 2015 de l'Association est adopté.

9. Divers, propositions individuelles

Des bulletins d'inscription pour devenir membres sont remplis par les personnes présentes, soit : 8 membres individuels et 4 couples.

Des bulletins seront envoyés aux personnes excusées de même qu'à toutes les personnes qui sont dans la liste actuelle des membres potentiels.

L'Assemblée générale constitutive de l'Ecole des grands-parents, Neuchâtel est close à 19h30 par des applaudissements.

Neuchâtel, le 5 février 2015

La secrétaire du jour :

Le président de l'Assemblée :

Marie-Thérèse Erard

Jean-Michel Erard